

et histoire de tirer au clair certains on-dit contradictoires, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral s'est engagé de façon définitive à apporter une aide financière aux promoteurs de la tenue à Montréal des jeux olympiques d'été et des promoteurs de la tenue à Garibaldi des jeux d'hiver? Si oui, quel montant le gouvernement fédéral s'est-il engagé à verser à chaque organisation?

M. l'Orateur: Je ne vois pas l'urgence de la question du député. S'il y a un aspect urgent qui m'échappe, le député pourra donner préavis de la question afin qu'on puisse l'étudier et la débattre au moment de l'ajournement. Pour ce qui est de la dernière partie de la question, on obtient d'ordinaire par écrit ce genre de statistique ou de détail.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A la suite de l'augmentation du chômage de décembre, qui doit probablement avoir augmenté encore de 1 à 2 p. 100 à l'heure actuelle, je voudrais demander au ministre si, compte tenu du fait que le groupe le plus important de chômeurs se situe entre 16 et 19 ans, il envisage de modifier la réglementation de la formation de la main-d'œuvre pour que ces gens sans spécialisation puissent recevoir une formation pendant leur chômage forcé?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je connais le règlement dont parle le député. Il a fait l'objet d'une étude par le passé, et actuellement, le conseil consultatif de la main-d'œuvre et de l'immigration est saisi de cet aspect du programme, ainsi que d'autres. Le sous-ministre l'étudie également, de concert avec les sous-ministres provinciaux. Je ne saurais dire si des changements seront apportés, ni quand, mais je veux assurer au député que la question fait l'objet d'une étude actuellement.

M. Lewis: Comme question supplémentaire, étant donné que ces discussions dureront probablement quelque temps, le ministre et son ministère ont-ils élaboré un moyen quelconque de fournir à ces jeunes chômeurs canadiens l'occasion de se recycler, de poursuivre des études avancées, ou d'accéder immédiatement à un emploi rémunérateur?

[M. Pringle.]

M. l'Orateur: Il me semble que le renseignement demandé par le député devrait être donné à la Chambre sous forme d'une déclaration générale à l'appel des motions.

M. Lewis: Le ministre consentirait-il alors à faire une déclaration à l'appel des motions sur cet aspect particulièrement ardu et pénible du problème du chômage dans la mesure où il atteint les jeunes de 16 à 19 ans cet hiver?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Pour le moment, je ne puis m'engager à faire à l'appel des motions une déclaration sur ce point.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NIGÉRIA—L'OFFRE DE SECOURS DU GOUVERNEMENT

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Informerait-il la Chambre de toute réponse reçue du gouvernement du Nigéria au sujet des dernières offres de secours du gouvernement du Canada ou d'organisations canadiennes ou autres, notamment Joint Church Aid?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier à propos du JCA et du Canairelief. Les déclarations des chefs du gouvernement nigérian ne demandent pas d'explication, je pense. Toutefois, je veux informer la Chambre que les fonds dont le gouvernement a approuvé la remise aux autorités nigérianes, c'est-à-dire à la Commission de rétablissement du Nigéria, à la Croix-Rouge nigériane et à l'UNICEF, servent présentement à soulager la famine au Nigéria.

L'hon. M. MacLean: Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que nous avons raison de supposer que le gouvernement indiquera clairement au gouvernement du Nigéria que l'offre de Canairelief et de la Joint Church Aid a été faite pourvu que ces denrées alimentaires et ces services soient rendus disponibles sous la direction de tout organisme que le gouvernement du Nigéria jugerait acceptable?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que la Chambre des communes a adopté une résolution à cette fin, et qu'elle a été immédiatement transmise aux autorités du Nigéria.